Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122509-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date de convocation :	3 décembre 2025	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	3 décembre 2025	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, M. Christian TREMANT, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Rachel HILLAIREAU, M. Sylvain GUEDAS.

Étaient absents excusés :
M. Bertrand AUBRY,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à Mme Sylvie BENNEKA,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL,
M. Augustin PAULAY a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

M. Sylvain GUEDAS a été élu secrétaire de séance.

Morbihan Energies : rapport d'activité 2024 - CNE111225-09

Monsieur le Maire rappelle que les Membres du Conseil Municipal ont été destinataires pour prise de connaissance du rapport d'activité 2024 de Morbihan Energies.

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2025.

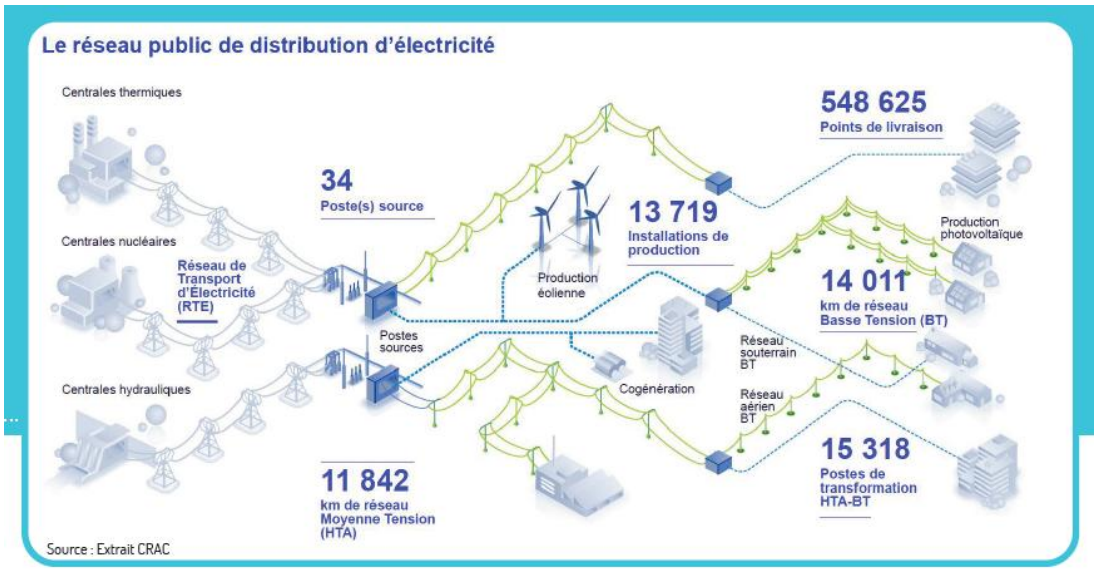
Monsieur le Maire reprend les principaux éléments (extraits du rapport d'activité 2024 rédigé par Morbihan Energies) :

- Morbihan Energies fédère l'ensemble des 249 communes du Morbihan ainsi que 11 établissements publics de coopération intercommunale.

- Le Syndicat est chargé de contrôler, développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité. En 2024, le nombre d'usagers est de 548 625 habitants (soit + 5 739 par rapport à 2023). Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 13 719 unités (10 381 unités en 2023, 7 780 unités en 2022).

- En 2024, 27 millions d'euros ont été engagés par Morbihan Énergies pour étendre et moderniser le réseau électrique de distribution publique. Le réseau se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122509-DE



Source : rapport d'activité 2024 – Morbihan Energies

Après une baisse significative en 2022 (- 6 %), la consommation est toujours stable en 2024 par rapport à 2023. A consommation égale, le nombre de clients continue d'augmenter (+ 1 %).

- Grâce au programme national «Fonds Vert», porté par l'État, plus de 180 communes ont pu bénéficier du dispositif en 2024 : 4 200 luminaires rénovés et 1 000 horloges connectées installées. Fin 2024, les communes ont été sollicitées pour un nouveau programme de rénovation des lanternes poteaux béton : 72 communes se sont inscrites pour 3 188 luminaires, notamment Marzan pour 8 luminaires (subventionnés à 50%).

- Morbihan Energies exerce également des missions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de conseil dans les domaines de compétences suivants : éclairage public, transition numérique, énergies renouvelables (production locale d'électricité photovoltaïque), mobilité durable (autopartage, filière hydrogène, bornes électriques), infrastructures télécom, Système d'Information Géographique, rénovation énergétique des bâtiments. Sur ce dernier point, Marzan a bénéficié d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'Ecole le Pigeon Vert et bénéficie du même contrat pour la rénovation énergétique du complexe salle polyvalente – gymnase.

- Sur le plan financier (hors restes à réaliser et résultats reportés) :
  - Les dépenses s'élèvent à 70,79 millions d'euros (66,54 millions d'euros en 2023) dont 34,4% pour les travaux sur les réseaux d'électricité, 25,4% pour l'éclairage public.
  - Les recettes s'élèvent à 89,12 millions d'euros (82,94 millions d'euros en 2023) dont 14,6% de taxe communale sur la consommation finale d'électricité nette, 12,2% de participations et subventions, 21,1% d'excédent de fonctionnement capitalisé, 8,7% du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification - Facé (financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport d'activité 2024 de Morbihan Energies.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Denis LE RALLE